

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212561 - 78ÈME ANNÉE

Réforme des retraites, Réforme du lycée professionnel, "Pacte enseignant" Macron-Ndiaye : C'est toujours non !



Le Ministre de l'éducation Pape Ndiaye a mis à l'ordre du jour du Comité Social d'Administration ministériel du 31 mai les décrets et arrêtés sur la "revalorisation" et le "pacte enseignant"

Cette pseudo-revalorisation exclut un grand nombre de personnels (AED, AESH, administratifs, techniques sociaux et de santé.) Nos organisations refusent le Pacte Ndiaye et sa mise en œuvre qui prétend mettre fin à l'appauvrissement des enseignants en leur proposant de travailler davantage et en les mettant en concurrence les uns avec les autres.

L'objectif du ministre est aussi de pallier à moindre coût le manque de personnels en demandant aux collègues d'assurer un remplacement au pied levé.

Cette mission de remplacement incombe au ministère et non aux agents. En nous demandant d'accepter ces missions supplémentaires le pacte remet en cause nos statuts et obligations de service.

Pour tous les personnels non titulaires nous exigeons la garantie de réemploi à la rentrée 2023. Nous dénonçons également la réforme de l'enseignement professionnel. "Le super pacte" ne constitue pas pour les PLP une revalorisation mais une attaque en règle contre leur statut.

La réforme prévoit de supprimer 80 filières et d'imposer aux PLP un vaste plan de reconversions contraintes d'où pourrait découler un plan de licenciements massifs. Cette annonce absurde est d'une violence inouïe pour les personnels concernés, ainsi que pour les élèves de 3ème s'orientant vers ces filières. Cette réforme contraindra les élèves à "s'orienter" au sein d'une offre de formation soumise aux seuls besoins des entreprises locales.

Les jeunes des lycées professionnels seraient non seulement privés de diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives, mais constitueraient aussi une main d'œuvre bon marché mise à la disposition du patronat en augmentant le

le temps de formation en entreprise. La "gratification" qui serait versée aux élèves durant leur stage (au mieux 2,85 euros par heure de stage) serait uniquement à la charge de l'État et ne coûterait rien aux entreprises.

Nous rejetons l'exploitation de la jeunesse et la remise en cause de l'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire. La mission première de l'éducation est la formation d'individus émancipés. Au collège comme au lycée la place de nos élèves est à l'École.

Les organisations syndicales appellent les personnels à se réunir en assemblées générales pour affirmer leur opposition au pacte, à la réforme de l'enseignement professionnel et exiger l'abrogation de la réforme des retraites.

Elles appellent les personnels à débattre des moyens d'action pour obtenir satisfaction, dont la grève, y compris pendant les examens et à manifester le mercredi 31 mai à 14 h devant le rectorat pour revendiquer :

- **Le retrait du Pacte Ndiaye** : aucune charge de travail supplémentaire n'est acceptable,
- Des mesures d'urgence pour : l'augmentation de **la valeur du point d'indice**, son indexation sur l'inflation, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières passant par des augmentations indiciaires pour tous les personnels de l'Education Nationale sans contrepartie,
- **Le retrait de la réforme de l'enseignement professionnel** qui va supprimer des filières et des postes d'enseignants,
- **L'annulation des fermetures de classe**, le maintien de toutes les sections,
- **Un vrai statut, un vrai salaire, pour les AESH** et le refus de la fusion des métiers AESH/AED,

- **Le respect de nos statuts,**
- **L'abrogation de la contre-réforme des retraites** : Non à un âge de départ à 64 ans, Non aux 43 annuités de cotisation, maintien du code des pensions civiles et militaires !

La Collectivité Territoriale de Martinique a reconnu le créole comme langue officielle



Les élus martiniquais ont voté à l'unanimité (et une abstention) le rôle et la place de la langue créole et à la déclarer comme l'une des langues officielles de notre île, au côté du Français.

Cet amendement comporte deux modifications, proposées par Francis Carole et Louis Boutrin, du Gran Sanblé :

- Article 1 : « *L'Assemblée de Martinique reconnaît la langue créole comme langue officielle, au même titre que le français* ».
- Article 2 : « *Article L.7252-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée de Martinique propose que soient modifiées les dispositions législatives en vigueur dans le sens du premier alinéa de cet article. Cette proposition sera transmise, comme cela est prévu par le CGCT, au Premier ministre, aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi qu'au représentant de l'Etat en Martinique* ».

Une décision jugée historique. Les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique

(CTM) ont voté à la quasi unanimité l'officialisation du créole comme langue nationale du territoire, au côté du français. Selon l'Insee, plus de 70 % des Martiniquais pratiquent quotidiennement la langue créole chez eux, au travail ou entre amis.

Ce vote apparaît selon plusieurs médias est soutenu par la population, mais la question de la légalité de cette proposition au niveau de l'État, reste incertaine. En effet, l'État français pourrait refuser d'intégrer le créole comme langue nationale, en raison de son caractère anti-constitutionnel.

Louis Boutrin, conseiller territorial, a expliqué au micro de Martinique la 1ère, qu'*"il y a eu une décision du tribunal administratif de Bastia, le 9 mars 2023 pour annuler une disposition du règlement de l'assemblée de Corse, qui prévoyait effectivement que la langue corse, pouvait être utilisée au même titre que la langue française. On voit également que récemment, certaines dispositions de la loi de 2021 sur les langues régionales, ont été supprimées"*.

Pour le député, Serge Letchimy, *"c'est une étape historique qui marque un véritable tournant dans la valorisation de notre culture et de notre identité locale. Je tiens à saluer les efforts de tous ceux qui ont œuvré pour cette reconnaissance, des membres de l'Assemblée de Martinique aux défenseurs de notre culture créole. Leur persévérance et leur dévouement ont porté leurs fruits, et nous pouvons tous célébrer cette avancée majeure pour l'Histoire de la Martinique et des Martiniquais !"*

Cette décision historique et symbolique, mais contestée par Fred-Michel Tirault, conseiller territorial, qui s'est abstenu lors du vote. Ce dernier a expliqué à Martinique la 1ère que *"c'est du populisme pour faire plaisir au peuple, mais en sachant très bien que la décision n'est pas valable, et c'est ça qui est regrettable. On utilise une délibération pour faire croire qu'elle aura une portée. Par contre, il faut se battre justement, pour que le créole soit plus*

reconnu, pour faire évoluer la loi, mais il y a nos parlementaires qui sont là pour ça, mais ce n'est pas à nous, élus de la CTM, de prendre des délibérations en sachant pertinemment qu'elles ne sont pas légales".

Pour Serge Letchimy, *"le créole est bien plus qu'une simple langue pour nous. C'est un héritage précieux transmis de génération en génération, porteur de traditions, de récits et d'une richesse culturelle unique. Cette reconnaissance officielle témoigne de la volonté de préserver et de promouvoir notre patrimoine linguistique"*.

Shanghai a enregistré la journée de mai la plus chaude depuis 100 ans

Shanghai a enregistré, le 29 mai, la journée du mois de mai la plus chaude depuis plus d'un siècle. L'annonce a été faite par le service météorologique de la ville de l'est de la Chine.

"La température à la station de métro Xujiahui a atteint 36,7°C lundi après-midi, battant d'un degré la température record de 35,7°C enregistrée à quatre reprises, en 1876, 1903, 1915 et 2018", a détaillé le service météorologique de Shanghai, qui est la plus grande de Chine.

Le changement climatique a rendu les canicules extrêmes, au moins 30 fois plus probables dans ce pays, selon une étude réalisée par 22 climatologues internationaux de l'initiative World Weather Attribution (WWA).

La température à Shanghai a battu d'un degré le précédent record qui avait été enregistré à quatre reprises, en 1876, 1903, 1915 et 2018. Les habitants de la plus grande ville de Chine ont souffert de la chaleur en début d'après-midi, certaines applications affichant une température "ressentie" à plus de 40°C.



Antanssyon la kiltir ! In bon téate pou lo konba! Mé antansyon danzé.



Mézami, zordi mi panss in n'afèr, é mi yèmré partaz avèk zot. Dizon sète afèr-la, i porte dsi in bataye kiltirèl, in gran bataye kiltirèl pèrdi par demoune – konm mwinn téi panss la MCUR narté in bon n'afèr pou nou issi La Rényon.

Zordi in pé va di bataye-la té pèrdi pars nou la pa konbate, fote d'in rassanbléman popilèr konsékan, é final de konte zot i pé avoir rézon. D'ote va di sé pars in droite tradisyonèl, épi bande zoportiniss toute akabi la déklansh la bataye avèk bande moiyn konsékan. Sa lé vré poitan nou lété prévni.

Mi rapèl bien kossa déssèrtin téi di an parlan d'lo konba kiltirèl. Téi di, i fo porte antanssyon lo konba kiltirèl pars dann

bande konba konmsa shakinn i angaj ali, a son manyèr, é bande fors ni panss lé batu d'avanss i rolèv la tête é la défète lé pa loin pou sak i panss la parti lé gagné d'avanss. Lo kapitol lé ziss a koté la rosh tarpèène.

Sé konmsa ké nou la pèrde lo konba kiltirèl dsi la MCUR é konmsa ké nou la pèrde la MCUR in si gayar zoutiy kiltirèl noute péi zordi ankor la bézoin pou nou, pou bannzil i antour anou, pou la konéssans nouté péi, son pèp, son listoir. Alon rapèl anou lo provèrb afrikin téi di konmsa : « *Si wi koné pa oussa wi sava, rapèl aou oussa wi sorte* ».

Zordi nou la bézoin konète oussa ni sorte.

Mé par l'fète, pou kossa mi anparl sa zordi ? Na pwinn d'sogré! Sé pars zordi néna in konba kiltirèl avèk konm téate in l'éstatu épi son déplasman. Konba-la lé pa gagné d'avanss. Li pé ète gagné, li pé ète pèrdi avèk son sékèl ; sa lé sir.

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433